

Coordonner l'éducation thérapeutique du patient

Ce programme vise à :

- Constituer, animer et coordonner une équipe pluridisciplinaire autour d'un projet d'éducation thérapeutique,
- Piloter un programme d'éducation thérapeutique, de sa conception à son évaluation,
- Communiquer et valoriser les pratiques d'éducation thérapeutique de l'équipe.

CATÉGORIE PROFESSIONNELLE

Tout professionnel ou représentant associatif coordonnant ou se préparant à coordonner des programmes ou des activités d'éducation thérapeutique.

Prérequis

Avoir une expérience d'accompagnement et/ou de soins auprès de patients atteints de maladie chronique.

CONCEPTEUR – FORMATEUR

Association française pour le développement de l'éducation thérapeutique

MÉTHODE – MODE D'EXERCICE DU PARTICIPANT

Méthodes expositives et actives : La formation alternera des temps d'exposés et des temps d'ateliers afin de favoriser l'apprentissage en interactivité et de permettre à chacun de s'approprier les concepts de l'ETP.

Méthode d'exercice du Participant : Présentiel.

> Un support de formation sera remis à chaque participant.

CONTENU CONFORME AUX EXIGENCE DPC

- La place et la fonction des différents acteurs de l'éducation thérapeutique (professionnels hospitaliers et libéraux, réseaux, associations de patients, institutions...) : modalités d'articulation et de communication entre eux
- La coordination du travail en pluri professionnalité, l'animation d'équipe
- L'éducation thérapeutique du patient : définitions, critères de qualité, textes réglementaires, recommandations officielles
- Les modes d'intégration de l'éducation thérapeutique aux parcours de soins des patients : dans



Coordonner l'éducation thérapeutique du patient

le travail quotidien des soignants et à travers des activités ou des programmes spécifiques

- L'évaluation en éducation thérapeutique, l'évaluations annuelle et quadriennale des programmes
- Analyse de pratiques et d'outils de coordination d'équipe, de gestion et d'évaluation de programme d'éducation thérapeutique (situations apportées par les personnes en formation et par les formateurs)

ÉVALUATION DES ACQUIS DE LA FORMATION permettant la mise en place et le suivi d'actions d'amélioration

Evaluation des réactions des participants : questionnaire de satisfaction (attentes des participants en lien avec le contenu de la formation, mesure du degré de satisfaction, etc.)

Evaluation des apprentissages : études de cas, jeux de rôles et mises en situation pour évaluer l'acquisition de connaissances et compétences

Evaluation des comportements : plans d'action et travaux personnels, retours réflexifs des participants à chaque module, permettent d'évaluer la façon dont chaque participant fait évoluer ses pratiques professionnelles

Evaluation des résultats : dans le cadre d'une formation qui réunit les coordonnateurs d'un même établissement, mesure de l'impact de la formation sur l'organisation interne de l'éducation thérapeutique

Validation de la formation : la participation à toute la formation ainsi que la validation, par le formateur, du travail personnel permettent l'obtention d'un certificat de formation professionnelle à la coordination de l'éducation thérapeutique.

A l'issue de la formation, des évaluations des acquis de la formation (Article L.6353-1 du CDT) et de la satisfaction seront réalisées par le formateur. Le prestataire délivrera au stagiaire une attestation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation.

Une attestation de participation à un programme de développement professionnel continu (DPC) sera fournie aux participants conformément à l'arrêté du 25 Juillet 2013 relatif au DPC.

